

**RETRAIT
NON
NEGOCIABLE
DE LA
RETRAITE
PAR POINTS**

PUBLIC – PRIVE

MEME COMBAT !



Union
syndicale
Solidaires

Le cap des 50 jours de grève depuis le 5 décembre est passé. La mobilisation continue pour exiger le retrait de la proposition de loi de retraite par point.

**MERCREDI 29 JANVIER 2020 :
Grève et Manifestation**

- Repas partagé devant le rectorat dès midi**
- Départ de la Manifestation à 14h Porte de Paris
Cortège vers la Gare, Préfecture, Hôtel de Ville, Jean Jaures,
Rue Riffault et arrivée Place du marché par la Voie Malraux.**
- Conférence Gesticulée, Débats et AG à l'Hôtel Fumé à
partir de 17h (départ unis, et en cortège entre la fin de manif
et le début de la Conférence)**

**JEUDI 30 JANVIER :
Rassemblement Régional à Angoulême**

Appel de l'intersyndicale pour signifier notre volonté du retrait du projet de loi au
Président Macron et ses ministres, en déplacement en Charente
Organisation des transports en cours, informez vous dans vos réseaux syndicaux.

**VENDREDI 31 JANVIER :
" Fac Festive "**

RDV à 11h30 au niveau de la Maison des Etudiants (RU Champlain)
Concert, musique, distribution de tracts, échanges, etc...

○○○ Jusqu'au retrait

Avec le système Macron, les salariés perdent jusqu'à 50 % de leurs pensions

» Ce n'est pas nous qui le disons !

« Les niveaux de pension projetés sont très bas (...). Au lieu de 70 % du dernier salaire, il faut envisager 50 %, à terme, si vous êtes né dans les années 1980. Avec un tel niveau, certains Compléterons par capitalisation, d'autres ne pourront pas et vont décrocher. »

Michaël Zemmour,
Économiste
Chercheur à Sciences po,
cité par *Ouest France*
27 décembre 2019



Philippe est un salarié de diverses entreprises de l'agro-alimentaire et des transports. Il a connu trois épisodes de chômage, ainsi qu'un accident du travail.

SYSTÈME ACTUEL

Salaire mensuel moyen revalorisé sur les 25 meilleures années : 2 417,81 € (à titre indicatif)

↓
1 803,00 €
par mois

En partant à 64 ans
2 002,00 €
par mois

SYSTÈME MACRON

Salaire mensuel moyen non revalorisé sur l'ensemble de la carrière : 1 777,83 € (à titre indicatif)

↓
939,88 €
par mois

En partant à 64 ans
1 113,66 €
par mois

À 62 ans comme à 64 ans, Philippe perd plus de 800 € par mois



Pauline est une salariée qui a connu de multiples employeurs. Elle a une carrière complète, malgré six courtes périodes de chômage. Elle a eu deux enfants sans conjoint.

SYSTÈME ACTUEL

Salaire mensuel moyen revalorisé sur les 25 meilleures années : 1 756,30 € (à titre indicatif)

↓
1 227,00 €
par mois

En partant à 64 ans
1 250,56 €
nets*

SYSTÈME MACRON

Salaire mensuel moyen non revalorisé sur l'ensemble de la carrière : 1 299,55 € (à titre indicatif)

↓
752,72 €
par mois

En partant à 64 ans
1 000,00 €
nets*

* CSG = 6,60 % CRDS = 0,50 % CASA = 0,30 %

* selon la promesse Macron

À 62 ans comme à 64 ans, Pauline perd dans tous les cas



Jacques était salarié comme technicien d'une importante entreprise de métallurgie. Parti récemment à la retraite à 62 ans, il n'a connu ni chômage, ni maladie.

SYSTÈME ACTUEL

Salaire mensuel moyen revalorisé sur les 25 meilleures années : 2 988,88 € (à titre indicatif)

↓
2 461,48 €
par mois

SYSTÈME MACRON

Salaire mensuel moyen non revalorisé sur l'ensemble de la carrière : 1 952,93 € (à titre indicatif)

↓
1 101,00 €
par mois

Jacques aurait perdu près de 56 % de sa pension